

Charles Altorffer

Juste parmi les Nations

Jean-Claude STREICHER



Jeune député *Démocrate - Bloc National* du Bas-Rhin, fin 1919 (*Gallica*). En 1927, puis en 1947.

Charles Altorffer, Joseph Weydmann, Charles Elsaesser... Les trois députés de Wissembourg successifs des années vingt et trente ont passé les années de guerre et d'occupation en zone libre et s'y retrouvaient à l'occasion.

Le plus remarquable d'entre eux est le premier. C'est un *Juste parmi les Nations*. Il est né à Woerth-sur-la-Sauer le 3 janvier 1881 *in der Mühlgasse* (rue du moulin), comme premier fils (après trois filles d'un premier lit) du tanneur (*Gerbereibesitzer*) Albert Altorffer, *evangelisch* de confession, et d'Amélie Scherer de Wissembourg^{1 2}. Ce père, après sa faillite, trouva à s'embaucher comme employé de bureau aux mines de pétrole voisines de Pechelbronn, où Jacques, le frère de Charles, sera directeur du personnel et secrétaire de la *Société de secours mutuel* de ses employés. Cela explique que Charles, comme député, sera, en janvier 1928, le rapporteur d'un projet de loi concernant le régime douanier des produits pétroliers³.

Il a fait de « solides » études de théologie aux universités de Strasbourg, Paris et Berlin, sans omettre de décrocher une précieuse licence en droit. Et c'est à Lembach, à une dizaine de km du lieu de son enfance, toujours sur les rives de la Sauer, mais en amont de Woerth, qu'il a obtenu sa première affectation de chargé d'âmes. Il l'a gardée jusqu'en 1919, à la suite de quoi il a été nommé à Wissembourg, à 23 km de Woerth, via Lembach. Il s'y domicilia et y serait resté jusqu'en 1929.

C'est en 1907 également, au mois de mai à Strasbourg, qu'il s'est marié à Strasbourg avec Lucie Allenbach, qui est une fille de Henri Allenbach, industriel protestant de la ville, domicilié 10, rue de la Monnaie (vers la place St-Thomas) et donc une sœur de l'artiste-peintre René Allenbach (1886-1958). A une date que nous ignorons, il entra au *Directoire de la Confession d'Augsbourg*, l'organe exécutif permanent de l'*Eglise protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine* (EPCAAL), dont 3 des 5 membres sont nommés par le gouvernement sur proposition du Consistoire supérieur (l'organe délibérant) et les deux autres directement par ce dernier. Altorffer, en tout cas, y siégeait déjà en 1928.

Sur la question linguistique et l'école confessionnelle

Charles Altorffer est entré à la Chambre des députés par l'élection du 16 novembre 1919, qui était alors un scrutin de listes départementales à un tour. Il avait l'investiture du Parti républicain démocrate, parti libéral régional relancé par le futur maire de Strasbourg, Charles Frey, mais qui était partie prenante du *Bloc National* clemenciste avec le parti catholique alsacien UPR. Altorffer était alors âgé de 38 ans, contre 31 ans pour Charles Frey, également élu, l'autre benjamin du scrutin. Mais ce dernier réussira à se faire réélire trois fois à Strasbourg jusqu'à la guerre, alors que Altorffer ne bouclera que deux mandats.

Altorffer n'a pas été un assimilationniste forcené. Issu du terroir, il était plutôt partisan de la manière douce, intermédiaire entre les durs des deux camps, mais sans jamais lâcher le camp national français. « *Je suis pour le maintien d'une connaissance de l'allemand, pour un personnel enseignant plus averti, plus attentif et vraiment bilingue, pour une méthode directe moins rigide* », a-t-il déclaré à *L'Alsace française* en février 1927⁴.

« *J'ai parlé à des milliers de gens du peuple, a-t-il également déclaré dans d'autres circonstances. Ils sont tous fiers des connaissances de leurs enfants dans (la) langue (française), qu'à leur grand regret ils ne connaissent pas eux-mêmes. Mais ils veulent que leurs enfants soient aussi à même de lire le journal allemand, chanter un verset de cantique et comprendre un sermon.* »⁵

Concernant l'école confessionnelle, il réclamait le maintien des cours de religion : « *Er verlangt für Kinder, reich oder arm, das Recht auf Religionsunterricht in der Schule.* » Et s'opposait à l'école interconfessionnelle comme étape vers l'école laïque : « *Wir wollen nicht dass die interkonfessionnel Schule als Etappe diene, um sur Laienschule zu erlangen.* »⁶

Le 8 octobre 1923, il s'attira les foudres de Yan Bel, le correspondant strasbourgeois de l'organe parisien *Le Radical*, qui l'accusait, en grand donneur de leçons patriotardes, de vouloir faire appel aux garçons de ferme du proche Palatinat pour couvrir le cruel manque de main d'œuvre agricole dans le nord de l'Alsace, alors que la ville de Strasbourg ne savait comment occuper ses chômeurs. Dans un droit de réponse, Altorffer lui répliqua que « *les garçons de ferme palatins sont d'appréciables collaborateurs, habitués au même genre de culture et parlant un patois qui se rapproche du nôtre* » et qu'en réalité il y a très peu de chômeurs à Strasbourg, puisque nombre d'annonces n'y sont pas pourvues. Aussi, trouvait-il que M. Yan Bel faisait « *une bien mauvaise besogne en opposant le point de vue alsacien au point de vue français.* »⁷

Deux mois plus tard, le même journal rapporte qu'Altorffer a été couvert par une bruyante *Marseillaise* à l'Aubette à Strasbourg, lors d'un meeting de son parti, lorsqu'il s'était mis à dire que « *nombreux sont les Alsaciens ne désirant pas l'introduction des lois françaises* ». « *Nous ne cesserons de le dire et de le redire*, commenta alors Yan Bel, *il est plus que temps de montrer que l'Alsace est bien devenue française.* »⁸

En 1928, Altorffer accepte de se présenter en service commandé à Saverne (dans un nouveau mode de scrutin uninominal par arrondissement à deux tours), en plein procès des autonomistes à Colmar, dans l'espérance qu'il serait capable de battre l'autonomiste progressiste laïc, auparavant chef de file du parti radical-socialiste strasbourgeois, Camille Dahlet, svernois mâtiné de protestantisme, qui avait le soutien du parti catholique et des communistes séparatistes alsaciens. Il « *devait (en) avoir raison facilement* », mais a été défait néanmoins, bien qu'il fût arrivé en tête au premier tour. Il « *a eu les voix des catholiques, (mais) il lui a manqué en grande partie celles de ses coreligionnaires, qui le trouvaient trop national* », explique Pierre de Quirielle dans le mensuel parisien *Le Correspondant*⁹. Son score final a été de 9 228 voix contre 10 957 pour Dahlet, soit un écart de 1 729 voix.



Après son élection à la députation du Bas-Rhin, Charles Altorffer n'a pas tardé à emmener ses collègues pasteurs alsaciens-mosellans devant la tombe du Soldat inconnu à Paris (ebay).



Les délégations alsaciennes de Charles Altorffer à Paris caricaturées par l'hebdomadaire satirique strasbourgeois *Das Narrenschiff* du 26 septembre 1931.

Le directeur des cultes

Pour l'en consoler, Raymond Poincaré le nomma début mai 1929 directeur du service des cultes au sein de la direction générale des *Services d'Alsace et de Lorraine* (SAL) (*Kultusdirektor der Elsass-Lothringischen Dienstzweigen*). Ce service était l'un des quatre services composant ladite dg, qui avait été créée par la loi du 24 juillet 1925 à la place du *Commissariat général d'Alsace et de Lorraine*, constitué pour sa part dès septembre 1918. A sa création, cette dg avait été placée sous l'autorité du président du conseil (des ministres), autrement dit du chef du gouvernement, ou sinon de son vice-président. Elle était appelée à gérer pour une durée temporaire et moins abruptement que le Commissariat l'intégration de l'Alsace-Lorraine et de son héritage bismarcko-wilhelminien dans la République française laïque, une et indivisible.

Ces quatre services étaient les suivants : le service des trois cultes concordataires ; le service chargé de l'interprétation et de l'application des statuts locaux et des pensions des employés administratifs et des chemins de fer ; le service de l'instruction publique ; et l'office des assurances sociales.

Leur dg centrale fut logée au Grand-Palais à Paris et avait autorité dans ses quatre domaines de compétence sur les administrations correspondantes (dits services locaux) de chacune des trois préfectures concernées (57, 67 et 68). Elle avait alors été confiée, sur proposition de Georges Bonnet, député radical de Dordogne, alors sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil dans un gouvernement Painlevé, à Paul Valot, natif de Périgueux, 36 ans, conseiller d'Etat, auparavant commissaire de la République dans les provinces du Rhin et délégué général supérieur interallié dans le Palatinat.

La nomination d'Altorffer à la tête des services locaux des cultes, donc à la préfecture de Strasbourg, commente *Le Journal des débats*, avait été « *décidée depuis longtemps* ». Mais elle « *n'a pu être réalisée qu'au bout d'une année pour des raisons qui ne sont pas de nature à faire valoir notre administration là-bas.* » Elle a néanmoins été accueillie avec satisfaction chez les catholiques comme chez les protestants¹⁰.

Pour l'*Office régional d'informations* de la rue Pierre Bucher, elle était amplement méritée : « *A la Chambre, (Altorffer a) fait preuve d'une activité très vive et reconnue de tous. L'absence d'égoïsme avec laquelle il collabore à toutes les œuvres et à toutes les assemblées officielles a pu être la raison pour laquelle il a été nommé à ce poste important.* »¹¹ Pour Charles Weick, qui épousera l'une de ses nièces, Poincaré entendait tout simplement lui donner une utilité plus en rapport avec ses capacités que celle de pasteur à Wissembourg¹².

Il sera peut-être impossible de connaître tous les dessous de cette nomination et des réticences qu'elle rencontra. En tout cas, il est sûr qu'elle était initialement impossible, puisque le pasteur Altorffer n'était pas un haut fonctionnaire de l'administration de l'Etat. Un décret du **31 mars 1927**, fixant les cadres et émoluments du personnel des services locaux de la dg des SAL, avait en effet clairement posé que le chef du service des cultes devait obligatoirement être un fonctionnaire de 2^e ou de 3^e classe avec des émoluments de 36 000 F/an¹³.

Deux décrets complémentaires ont ainsi été nécessaires pour permettre la nomination du pasteur. Le premier, du **28 juin 1927**, qui fixait le statut du personnel des services locaux de la dg des SAL, ordonna d'abord que les chefs des services de l'instruction publique et du service du statut local soient nommés par décret sur rapport du président du conseil et sur proposition du dg des SAL dans la limite des crédits budgétaires (signé Doumergue président du conseil, Poincaré, ministre de finances)¹⁴.

Un décret du **2 mai 1929**, sur le statut des services locaux de la dg des SAL, précisa ensuite que le chef du service de cultes pouvait, sur le rapport du dg des SAL, être pris dans quatre catégories au choix : soit parmi les autres chefs des services ; soit parmi les chefs de bureau hors classe ou de 1^{ère} classe des services de la dg ; soit parmi les fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements 67-68-57 appartenant à des catégories et comptant une ancienneté de services qui seront déterminées par un arrêté du président du conseil et du ministre des finances ; soit enfin parmi les ministres du cul-

te d'Alsace et de Lorraine satisfaisant à des conditions qui devaient également être fixées par un arrêté du président du conseil. Ce décret était signé : Paul Doumergue, président de la République ; Raymond Poincaré, président du conseil ; et Henri Chéron, ministres des finances¹⁵.

C'est ainsi que par un décret du **26 mai 1929** (signé par le président du conseil Raymond Poincaré), Charles Altorffer, pasteur de l'église de la confession d'Augsbourg, a enfin pu être nommé directeur du service des cultes d'Alsace et de Lorraine¹⁶, en remplacement d'un certain M. Tissot, qui de son côté fut nommé dg au ministère du travail¹⁷.

Il occupera cette fonction une vingtaine d'années, jusqu'en 1949, à travers toutes sortes de régimes politiques (Front populaire, Etat français, IVe République...), ce qui peut être considéré comme une performance rare. « *Sur proposition du ministre de l'intérieur* », il a été récompensé dès janvier 1931 de son action à ses nouvelles fonctions du grade d'officier de la Légion d'honneur. Le préfet du Bas-Rhin Roland Marcel l'avait alors parrainé en écrivant : « *A toujours été l'un des animateurs de la cause française les plus écoutés. L'administration française a en lui un des conseillers les plus sûrs et les plus désintéressés.* » Altorffer était alors domicilié rue Grandidier à Strasbourg¹, qui relie le boulevard de la Victoire au Palais universitaire. Mais en octobre 1936, il habitait 5, rue de la Monnaie.

Les missions de directeur des cultes

La fonction de directeur des cultes apparaît en France en 1800. Elle est alors confiée au juriconsulte Jean Portalis, qui fut ensuite associé à la rédaction du concordat napoléonien de 1801. D'abord rattachée au ministre de l'intérieur, elle est transférée sous la IIIe République au ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes. Elle avait également été créée dans d'autres pays (Pologne, Russie...). Par un décret du 17 août 1911, la dg des cultes avait ensuite été remplacée par un *Bureau central des cultes* dépendant du ministre de l'intérieur.

Son rôle était de garantir l'observation des règles laïques, d'annuler les subventions illégales, de faire observer la police administrative des cultes et des cérémonies religieuses sur la voie publique, de gérer les relations de l'Etat avec les associations culturelles ainsi que l'entretien et la restauration des lieux de culte. Sous la Restauration, elle veilla à ce que les nominations par les évêques aux cures vacantes soient soumises à l'agrément du roi. En 1859, est même mentionnée une sous-direction des cultes non catholiques...

Tout cela devait figurer peu ou prou dans les attributions de Charles Altorffer. Il avait « *en charge la gestion administrative (nominations, mutations, rémunérations, etc.)* » des trois cultes concordataires¹². Mais, curieusement, la presse de l'époque ne l'a jamais précisé. Ses fonctions com-prenaient aussi bien entendu des obligations de représentation, dont les journaux par contre aimaient à rendre compte. C'est ainsi qu'il appartenait à Altorffer d'assister à l'installation des ministres du culte les plus en vue, à la célébration de la fête nationale à la grande synagogue de Strasbourg, aux grands événements des uns et des autres comme les 400 ans du Gymnase protestant de Strasbourg ou la remise de la croix de commandeur de la Légion d'honneur à Mgr Ruch, de faciliter leurs grandes manifestations publiques comme le Congrès eucharistique catholique du 15 août 1935 à Strasbourg... Plus curieusement, il lui arrivait aussi de représenter le préfet empêché et d'assister à la remise des prix du lycée Kléber...

De même, en septembre 1931, Altorffer accompagne quelque 750 « *petits Alsaciens* » méritants dans leur voyage à Paris, où il les a présentés à Pierre Laval, alors président du conseil (donc en charge des SAL), qui les a félicités pour leurs succès scolaires¹⁸. En retour, ces derniers l'ont ovationné avant de prendre congé de lui, d'autant que Laval avait patronné (*betreuen*) leur voyage¹⁹.

Ces voyages d'études (*Studienreisen*) dans la capitale, parrainés par les SAL étaient alors devenus une tradition, au point que le jeune député clérical-autonomiste d'Altkirch Marcel Stürmel a cru devoir exiger des explications dans une question écrite au président du conseil. Il les qualifiait de « *Propaganda Reisen* » payées par les « *Schmiergeldverteiler* » Altorffer et Valot²⁰.

La presse autonomiste dénonça aussi Altorffer pour avoir, au directoire de la Confession d'Augsbourg, poussé à la destitution du pasteur Eberhard Stricker de St-Pierre-le-Jeune à Strasbourg, qui avait critiqué en chaire la « *französische Machtpolitik* » en Alsace²¹. De même, la *Neue Welt* du Parti communiste-Opposition qualifiait le « *Halbminister Frey und sein dekoriertes Kultusministerium Altorffer* » de « *Hintermänner der Neuen Zeitung* », l'organe des démocrates libéraux strasbourgeois²². Altorffer, juste parmi les nations et balance parmi les Alsaciens.

L'un des derniers gestes publics de l'avant-guerre de notre *Kultusdirektor* a été d'offrir une statue de Ste-Jeanne d'Arc à la nouvelle petite église de Heining-les-Bouzonville (Moselle), « *sur l'extrême frontière* », face à Sarrelouis, que Mgr Pelt, l'évêque de Metz, devait consacrer fin mai 1939 et qui était « *entièrement due à la sollicitude de l'Etat français* ». Aussi, Edouard Daladier, chef du gouvernement, et Camille Chautemps, « *vice-président du conseil chargé des affaires d'Alsace et de Lorraine* », lui avaient-ils également fait don de la plus grosse de ses trois cloches, chacune d'entre elles étant vouée à l'un des trois saints, dont la bergère avait entendu les voix à Domrémy²³.

Appelé d'urgence à Périgueux

Puis, surprise, le 29 septembre 1939, donc à la fin de l'évacuation vers le Périgord et le Limousin des populations bas-rhinoises et strasbourgeoises vivant en avant de la ligne Maginot, Altorffer est convoqué d'urgence par télégramme à Paris par le vice-président du conseil Camille Chautemps, alors toujours en charge des SAL, et cela au Grand Palais même, siège de leur dg. Sur le coup, il s'étonna de ne pas y avoir été convoqué par Paul Valot, le dg nominal des SAL. Mais il eut tout de suite l'explication : Valot, qui avait pourtant préconisé l'évacuation des Strasbourgeois à Périgueux, car il y garantissait de larges possibilités d'accueil, avait, par impéritie, perdu la maîtrise des opérations. Altorffer devait y remédier dans les meilleurs délais²⁴, puisque comme directeur parfaitement dialectophone des cultes il avait la confiance des évacués, et notamment de ceux de l'arrondissement de Wissembourg, ses anciens électeurs.

Il arriva sur place le 9 octobre. Et bien sûr, la promesse qu'on lui avait faite d'y trouver des bureaux, un appartement et une voiture de fonction n'avait aucune réalité. « *J'ai dû nous (avec son épouse ?) loger à l'Hôtel (du) Domino* », place Francheville. Dès la fin du mois d'octobre, toutefois, il parvint à trouver « *un petit appartement meublé, affreusement sale, que nous avons refait à nos frais* ». Celui-ci se composait de deux belles pièces donnant sur la rue, dont l'une devint son bureau, l'autre le bureau de service. Une autre petite pièce donnait sur la cour, qui fut changée en cabinet de toilettes.

Il y fait venir Mme Ritter, sa secrétaire strasbourgeoise. Elle arriva le 21 octobre et s'installa dans la seconde grande pièce, qui lui servit alors tout à la fois de bureau et de chambre²⁴. Quant à l'évêché de Strasbourg, il fut alors logé au château Magne à Tréllissac, à 5 km à l'est de Périgueux, la direction de l'église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine à Périgueux même (47, route de Paris)²⁵ ainsi que le grand-rabbin de Strasbourg.

Au début, observe Altorffer, les évacués disposaient de beaucoup d'argent liquide. Ils recevaient des allocations confortables et pouvaient voyager gratuitement, au grand dam des autochtones qui trouvaient que c'était gaspiller l'argent public. Valot avait certes raison, quand il disait qu'il y avait beaucoup d'immeubles vides à Périgueux. En fait, il y en avait surtout à la campagne, « *mais en état de ruines* ». Le maire Frey, lui, était resté à Strasbourg. Mais Naegelen et Koessler, ses adjoints socialistes, le représentaient à Périgueux avec Michel Walter, son adjoint du parti catholique. Ils installèrent des mairies décentralisées, avec service d'état-civil « *et tout le reste* », à Thiviers et Brantôme notamment. Altorffer prit lui aussi les choses en mains : il s'efforça, dit-il, de répartir les évacués dans toute la Haute-Vienne « *au lieu de les laisser entassés sur la moitié du département seulement* ».

Début avril 1940, il écrit à l'évêque Ruch pour lui signaler « *l'attitude clairement antinationale de l'abbé Rauch, qui anime la paroisse de Bergheim et qui a proféré des menaces intolérables devant le juge d'instruction du tribunal militaire de Nancy (devant lequel avaient été déférés une quinzaine d'Alsaciens et de Lorrains pour espionnage, dont des figures du parti catholique). Son éloignement, complè-*

te Altorffer, *est exigé, mais il semble que sa nomination à un autre poste du diocèse soit indésirable, car il ne manquerait pas d'y empoisonner l'atmosphère. Une nation en guerre qui se bat pour son existence ne peut tolérer qu'un fonctionnaire sabote le moral de la population. (Chautemps) s'est emparé de l'affaire et j'attends sa décision. Je ne voulais pas vous laisser dans l'ignorance des faits reprochés à ce prêtre qui n'a jamais cessé de faire la preuve de son autonomisme militant.* »²⁶

Valot vint le rejoindre « *pour se rendre compte de la marche des affaires* ». Altorffer dut l'accompagner chez le recteur, le préfet... Ils parviennent ainsi à mettre sur pied deux classes d'enfants alsaciens avec enseignement religieux catholique et protestant. Mais les souvenirs périgourdins de l'ancien député de Wissembourg sont bien plus variés. Pour les apprécier dans leur diversité, on se reportera à leur édition papier originale ou à leur ré-édition web, mais qui est partielle²⁴.

Après la débâcle

La ruée allemande n'ayant pu être contenue, le gouvernement et les ministères durent se résoudre à abandonner Paris le 10 juin 1940. Avec eux, la dg des SAL, qui fit d'abord étape à Athée-sur-Cher, à 18 km à l'est de Tours, où deux châteaux ont pu l'accueillir : Nitray ou La Chesnaye. Le 18 juin, elle arrive à Périgueux « *dans un désordre indescriptible* ». Deux jours auparavant, donc le 16, Altorffer avait tenté de joindre par téléphone son sous-directeur Schneider, resté à Muhlbach-sur-Bruche, près de Lutzelhouse, où avait été repliée une partie de la préfecture du Bas-Rhin. Il voulait le presser de détruire les dossiers politiques du service, mais la communication ne put être établie. Schneider eut néanmoins le réflexe de les détruire de son propre chef. Dahlet, l'ancien rival électoral de 1928, débarqua alors également, à la recherche d'un point de chute, mais il pourra retourner à Strasbourg.

Le 14 juillet 1940, Altorffer se joint à l'office religieux de la cathédrale St-Front à Périgueux, concélébré par l'évêque local et Mgr Ruch, l'évêque replié de Strasbourg. Il est ensuite à la cérémonie devant le monument aux morts avec Paul Valot, Charles Frey, Marcel-Edmond Naegelen, Michel Walter et tant d'autres officiels. « *Nous pleurons comme des enfants la perte de notre pays, note l'ancien pasteur de Wissembourg, Nous n'osions plus espérer ce qui s'est réalisé quatre ans plus tard.* »²⁴

La réorganisation des SAL

Mais dès le 18 juillet suivant, donc huit jours après le sabordage de la IIIe République, le maréchal Pétain reconfigurait les SAL. Par un décret dudit jour, il les détachait de la (vice-) présidence du conseil alors exercée par Pierre Laval pour les transférer à son nouveau ministre de la justice, le constitutionnaliste Raphaël Alibert, qui depuis son entrée dans le dernier gouvernement Paul Reynaud, avait d'ailleurs déjà été son chef de cabinet. Cela pour éviter qu'ils ne retournent sous la coupe de Pierre Laval, éventualité que des porte-parole alsaciens-lorrains réfugiés, ne souhaitaient absolument pas, selon le témoignage de Jacques Alibert, le fils du garde des sceaux²⁷.

Paul Valot, lui, était provisoirement maintenu, bien que par décret du lendemain 19 juillet 1940, un nouveau chef de cabinet pour les affaires d'Alsace et de Lorraine fût nommé au ministère de la justice, par Alibert, chef choisi dans le réseau de juristes du nouveau garde des sceaux.

Altorffer resta lui aussi en charge du service local des cultes (à Périgueux, bien sûr, et non plus à Strasbourg), bien qu'il ne le dise pas explicitement dans son recueil de souvenirs. Sans qu'il fût nécessaire, a priori, de publier au *Journal officiel* un décret de re-nomination à son nom, celui du 29 mai 1929 pouvant être considéré comme toujours valide. Aussi, Joseph Rothé, l'historien du judaïsme alsacien, s'est-il autorisé à écrire sur judaïsme.sdv.fr, dont il est le webmestre, que Altorffer a été « *haut fonctionnaire de la IIIe République, puis de Vichy* ».

Le 20 octobre 1940, le *Journal officiel de la République française* (sic) détaillait le nouveau budget des SAL refondus pour l'exercice 1940. Celui-ci prorogeait les traitements du dg des SAL et du personnel du service central (à hauteur 113 280 francs) ; les traitements et salaires des services toujours dits temporaires de Strasbourg (à 57 858 francs) ; les traitements et salaires de l'office général des assuran-

ces sociales (à 112 638 francs) ; ainsi que les traitements des fonctionnaires en congé longue durée (92 404 francs), soit 376 180 francs au total.

23 069 434 francs furent alors également alloués à d'autres lignes budgétaires : pensions militaires et civiles d'Alsace-Lorraine (400 000 francs) ; pensions et rentes de vieillesse, d'invalidité ou d'accident des personnels administratifs repliés (5,6 millions de francs) ; traitements des fonctionnaires administratifs des préfectures et sous-préfectures repliées (98 920 francs) ; traitements du personnel replié des cultes d'Alsace-Lorraine (7 423 264 francs) ; traitements du tribunal administratif replié (32 910 francs) ; administration de l'Académie de Strasbourg repliée, traitements des enseignants repliés du supérieur, de l'inspection académique, de l'inspection de l'enseignement primaire, des inspectrices départementales des écoles maternelles, des écoles normales, des écoles primaires supérieures, de l'enseignement primaire élémentaire, allocations diverses, indemnités et traitements des agents repliés de la BNUS ; et enfin : pensions du personnel replié des cultes des trois départements (425 812 francs), plus traitements du personnel replié des cultes d'Alsace et de Lorraine (7 423 264 francs), soit, rien que pour les cultes, un total de 7 849 076 francs²⁸.

Ces chiffres sont à comparer avec ceux du budget des SAL publiés par le *JORF* le 1er janvier 1940, donc avant le retour de la plupart des évacués en Alsace-Lorraine redevenue allemande. Le total des affectations se montait alors à un peu plus de 74,6 MF, dont 1,5 MF pour la seule administration des cultes²⁹. Autrement dit, si notre transcription est exacte, la dépense allouée aux cultes concordataires est passée de 1,5 MF début janvier 1940 à près de 7,85 MF en octobre 1940, soit un accroissement dans un facteur proche de 3,5 ! L'autre grande différence entre ces deux budgets est que les SAL prenaient alors également en charge la totalité du coût de l'enseignement des jeunes alsaciens et lorrains réfugiés et expulsés, de la maternelle à l'université, écoles normales confessionnelles repliées comprises.

Il est également possible d'opposer les 425 812 francs alloués le 20 octobre 1940 aux pensions du personnel replié des cultes des trois départements aux 2 053 000 francs que le budget général avait réservés aux pensions du personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine sur l'exercice 1928³⁰. Loin d'être en augmentation, la réduction est ici d'un facteur 4,82, Elle peut s'expliquer par le fait que la plupart des ministres du culte pensionnés n'a pas suivi le mouvement des évacuations et des expulsions.

Mais on peut déduire de tout cela que Altorffer a continué, comme auparavant, de préparer le budget des pensions et des traitements des ministres des cultes d'Alsace et de Lorraine, mais uniquement pour ceux vivant en zone libre. Dans ses souvenirs, il ne le dit pas explicitement. Il dit seulement : « *J'ai essayé de reconstituer le service des cultes. Ce qui n'était pas facile, car je n'avais aucune trace de comptabilité et la moitié de mes administrés se trouvaient en zone occupée, avec lesquels je ne pouvais correspondre. Mme Ritter, qui nous a quittés en septembre, a pu me faire parvenir des barèmes pour le calcul des pensions... Les traitements, je les ai reconstitués par des recoupements en me servant des échelles publiées en 1928.* »

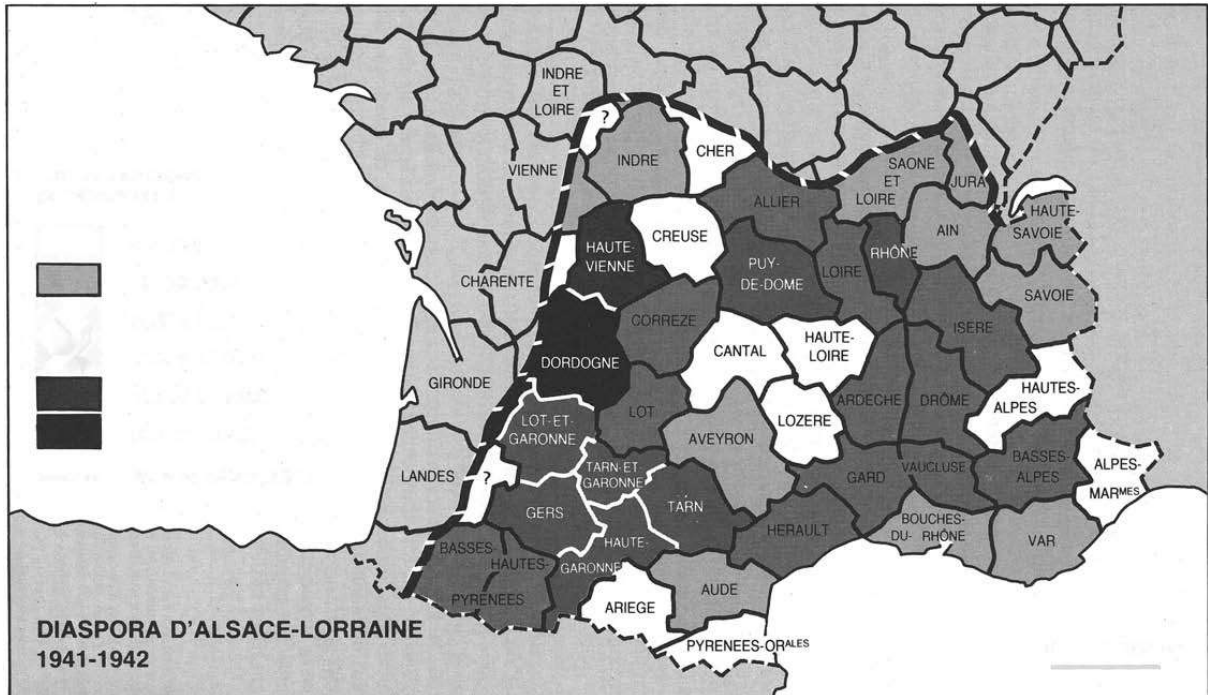
Plus loin, il ajoute : « *Le service des cultes a pris de l'ampleur en raison des expulsions et évasions de prêtres et pasteurs... Je suis allé voir avec M. Valot (les) nombreux pasteurs alsaciens et mosellans dans leurs villages d'accueil... En 1942, je réussis à engager enfin une dactylo.* »

Son activité continuait-elle d'inclure le versement des rémunérations et des pensions dues aux rabbins et chantres d'Alsace et Moselle évacués, réfugiés et expulsés ? Altorffer ne le dit pas non plus explicitement dans ses souvenirs, ni non plus aucun des nombreux auteurs qui ont évoqué le sort des évacués. Nous pouvons cependant dire avec certitude que oui et en donnerons les preuves plus loin.

Paul Valot finalement écarté

L'Echo des Réfugiés, édité à Montpellier par Aristide Quillet, l'ancien propriétaire des *Dernières Nouvelles de Strasbourg*, mentionne en tout cas Altorffer comme directeur des (seuls ?) cultes protes-

REPARTITION DE LA DIASPORA ALSACIENNE-LORRAINE EN ZONE NON-OCCUPEE EN 1941-1942



(F. Yves Le Moigne : « La presse mosellane de l'exil (1939-1945) », Les Cahiers lorrains, 1983, p. 87-127).

SERVICES EXCEPTIONNELS (en cas de proposition à titre exceptionnel):

M. Charles ALTORFFER, après de solides études de Théologie, exerça le ministère de pasteur de 1907 à 1919. Elu député à la Chambre "Bleu Horizon" en 1919, il fut avec l'ancien maire de Strasbourg, feu Charles FREY, l'un des chefs de file du parti démocrate libéral.

N'ayant pas été réélu en 1928 à la suite de certaines menées autonomistes et du fait de son intransigeance nationale, il fut appelé par M. POINCARÉ, alors Président du Conseil au poste de Directeur du Service des Cultes d'Alsace et de Lorraine, fonctions qu'il assuma jusqu'à sa retraite en 1949. Durant cette période, il sut concilier avec impartialité les intérêts des trois confessions, réunissant autour de sa personne une unanimité d'estime et de reconnaissance.

Pendant les années pénibles de l'occupation, M. ALTORFFER resta au milieu de la population strasbourgeoise repliée en Dordogne où il sut maintenir la foi de tous en la victoire finale. La population strasbourgeoise devait d'ailleurs lui manifester sa reconnaissance aux élections municipales de 1949. Réélu en 1953, on lui confia le poste d'Adjoint au Maire jusqu'en octobre 1955, date à laquelle il fut élu Maire en remplacement de son ami Charles FREY. Il exerça son mandat jusqu'aux élections de Mars dernier. Le Nouveau Conseil Municipal lui décerna l'Honorariat.

Charles ALTORFFER incarne la fidélité alsacienne à la cause française. Comme parlementaire, en particulier, il lutta énergiquement contre les régionalistes alsaciens et les tendances autonomistes de l'époque. Tout au long de sa vie d'homme public ou privé, il ne devait jamais se départir de son attitude résolument française.

AVIS DU PRÉFET: Sa proposition au grade de Commandeur de la Légion d'Honneur honorerait les mérites personnels, le patriotisme et le civisme d'un grand citoyen.

AVIS TRES FAVORABLE

A Strasbourg, le 20 Avril 1959

Le Préfet

Le Ministre de l'Intérieur certifie en outre qu'il résulte de l'enquête que la moralité du candidat permet son admission dans la Légion d'Honneur.

PARIS, le

19 JUIN 1959

Le Ministre de l'Intérieur,

tants d'Alsace-Lorraine en juillet 1941³¹, puis comme directeur des cultes d'Alsace et de Lorraine, et cela encore en septembre 1943³², donc bien après l'occupation par les Allemands de toute la zone libre.

Quant à Paul Valot, il a finalement été écarté par un décret du 21 octobre 1941, signé par Pétain et le garde des sceaux Joseph Barthélémy, le successeur d'Alibert, qui l'a en effet nommé dg honoraire des SAL³³. Un autre du 24 février 1942 du même Barthélémy l'admettait (à 53 ans !) à faire valoir ses droits à la retraite³⁴. Le docteur en histoire périgourdin Jacques Puyaubert ne doute pas que ces mesures d'éloignement sont motivées « *par son appartenance à la franc-maçonnerie* »³⁵. Léon Strauss, son collègue strasbourgeois, par contre, se demande si Barthélémy ne l'a pas sanctionné pour sa servilité face aux exigences allemandes de rapatriement à Strasbourg des biens universitaires et ecclésiastiques évacués³⁶. Dans ses souvenirs, Altorffer ne dit rien non plus de ces questions d'arrière-boutique. Il note seulement que lors de l'affaire de Syrie au printemps 1941 Valot criait « *sur tous les toits qu'il n'y a plus aucun espoir* ». Et en 1944, il parle encore de lui comme dg des affaires d'Alsace et de Lorraine²⁴.

Interventions à Vichy

De par des fonctions maintenues, Altorffer est resté en relations constantes avec Vichy. Dès le 21 juillet 1940, il écrit ainsi au général Brécard, qu'il avait côtoyé à Strasbourg quand il y était gouverneur militaire de 1929 à 1932 et qui à 73 ans venait alors d'être nommé secrétaire général du maréchal Pétain à Vichy. Il lui écrit pour se rappeler à son bon souvenir et attirer son attention sur la situation des Alsaciens qui « *ne voulaient pas se faire rapatrier en pure perte* ». En août 1940, Altorffer s'opposera ainsi, par crainte des mauvais traitements nazis, à ce que Mgr Ruch, évêque de Strasbourg replié près de Périgueux, soit autorisé par le gouvernement du Maréchal, comme celui-ci le lui demandait, à retourner dans sa ville.

Fin 1940 et début 1941, il obtient de **Louis-Adolphe Terracher**, l'ancien recteur de l'académie de Strasbourg devenu directeur de l'Instruction publique à Vichy, deux institutrices confessionnelles pour les classes alsaciennes de Périgueux. En octobre 1941, il se rend une nouvelle fois dans la capitale provisoire de l'Etat français. Il y voit « *beaucoup de monde* » et y trouve « *le climat odieux. J'ai hâte d'en repartir*, écrit-il. *Les succès des Allemands en Cyrénaïque impressionnent ces Messieurs jusqu'à presque souhaiter la victoire finale.* »

Fin 1941, en sa qualité de directeur des cultes d'Alsace et de Lorraine, il remet à l'inspecteur d'académie de la Dordogne, alors également président de l'*Oeuvre d'entraide intellectuelle aux prisonniers de guerre*, une somme de 13 993 francs, produit de quêtes organisées par les autorités ecclésiastiques reliées (les évêques de Strasbourg et de Metz, le président délégué des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine ainsi que par les consistoires israélites). Il lui remet en outre près de 120 livres divers, qui lui avaient été envoyés par ces mêmes autorités ecclésiastiques pour être confiés à la Croix Rouge qui devait les remettre à « *nos* » prisonniers³⁷.

Début 1942, Altorffer retourne à Vichy pour s'enquérir de ce qu'il était possible de faire contre les rafles de Juifs commencées à Périgueux. « *Je rentre très découragé, car j'y ai appris qu'on mobilise les Alsaciens pour l'armée allemande.* » Altorffer est ensuite aussi impliqué dans la négociation du retour à Strasbourg exigé par l'occupant des biens d'église évacués²⁴.

Père et fils dans le Geral

Jean, son fils aîné (?), l'avait rejoint à Périgueux. Libéré par les Allemands, il y était arrivé début juillet 1940 dans un car de la ville de Strasbourg. Il s'investira dans la section départementale de Dordogne du Geral (*Groupement d'entraide des réfugiés d'Alsace et de Lorraine*). Section qui comptait début avril 1941 55 sections locales, soit 8 050 adhérents, après seulement cinq mois d'existence. Il en sera même le président³⁸. Mais fin mai 1942, le voilà « *appelé à d'autres fonctions en Algérie* », puis cité comme délégué général du Geral pour l'Afrique du nord, à Bône, 1 rue du 4 septembre³⁹. Manifestement, il s'y consacra à gérer l'accueil et l'intégration des réfugiés alsaciens-mosellans ayant finale-

ment préféré s'installer en Afrique du nord. Mais le moment venu, il rallia la 1ère armée française du général de Lattre de Tassigny. Son père le reverra donc à Besançon en 1944 en tenue de capitaine.

Il l'avait aussi remplacé à la présidence du GERAL dordognot, domicilié 14, rue Wilson à Périgueux⁴⁰. Activement soutenu et impulsé par la plupart des parlementaires alsaciens-mosellans restés en zone libre (Elsaesser, Weydmann, Fega, Walter, Seltz...), le GERAL avait son siège « national » à la préfecture de Clermont-Ferrand. C'était l'organisation de réfugiés non-rapatribles et d'expulsés alsaciens-mosellans la plus nombreuse. A son AG du 30 septembre 1941, elle revendiqua 37 650 membres⁴¹.

C'est par contre un Adolphe Altorffer de « *Strasbourg-Périgueux* » (un frère du père ou du fils ?) qui a été élu à l'une des cinq vice-présidences nationales du GERAL, lors de l'assemblée générale des 16-17 mai 1942 à Clermont-Ferrand. Mais le directeur des cultes avait aussi un fils Charles, ancien attaché au cabinet du préfet du Bas-Rhin à Strasbourg, alors passé chef de cabinet du préfet du Tarn-et-Garonne à Montauban. Au début de 1942, il y devint le père d'un fils, prénommé Gérard⁴², qui sera préfet d'Aveyron et des Hautes-Alpes après la Libération.

Le Juste parmi les Nations

Comme directeur des cultes depuis 1929, Altorffer a forcément approfondi sa connaissance et sa relation avec les communautés israélites strasbourgeoises, alsaciennes et mosellanes jusqu'à se faire le relais de certaines de leurs problématiques. C'est ainsi qu'en 1932, dans un chapitre qu'il a écrit pour l'ouvrage « *L'Alsace depuis son retour à la France* » du Comité alsacien d'études et d'information de la rue Pierre Bucher à Strasbourg, il défend l'idée que des ministres officiants polonais, russes et roumains devraient pouvoir être recrutés par les communautés d'Alsace et de Moselle pour pallier la crise des vocations. *La Tribune juive* lui en a exprimé sa vive reconnaissance⁴³.

Quatre ans plus tard, s'inquiétant de l'influence de la propagande antisémite nazie en Alsace, la même *Tribune juive* demanda par lettre datée du 6 mars 1936 à « un certain nombre de personnalités si l'hitlérisme a modifié vos sentiments envers les juifs ». L'évêque Ruch ainsi que les députés catholiques Joseph Rossé (Colmar) et Thomas Seltz (Erstein) ont répondu négativement bien sûr. Mais la réaction d'Altorffer a été bien plus originale. « *A mon avis, dit-il, la propagande allemande contre les israélites n'a pas eu d'effet sur l'attitude de nos populations. Si dans certains milieux une légère tendance antisémite se fait sentir, elle a d'autres origines que la propagande du Führer allemand.* »⁴⁴

En 1932, on pouvait dénombrer en Alsace-Moselle 3 grands rabbins, 22 rabbins et 83 ministres officiants en exercice, soit, tout compris, selon *La Tribune juive*, un total de « 114 personnes émergeant au budget » des SAL. On peut admettre que la quasi totalité de celles-ci s'est repliée en zone libre. Ont-elles continué de bénéficier de ces émargements de la part d'un nouveau régime politique ouvertement antisémite ?

On est porté à dire que oui. Car ces ministres du culte israélite étaient tous de nationalité bien française et placés sous la protection du Concordat napoléonien que Vichy n'a pas aboli pour les Alsaciens-Mosellans réfugiés et expulsés de la zone libre. Bien au contraire. Les gardes des sceaux successifs, par anti-laïcisme typiquement d'*Action française*, tenaient à le respecter à la lettre, même si ces Alsaciens-Mosellans vivaient alors en terres de séparation Eglise-Etat de stricte observance.

De même, les réfugiés et expulsés alsaciens-mosellans juifs, s'ils étaient de nationalité française avérée, ont continué de toucher de l'Etat français les mêmes indemnités de réfugiés que les Alsaciens-mosellans non-juifs. Dès le 22 juillet 1940, comme il le dit dans ses souvenirs, Altorffer a eu une longue discussion (à Périgueux ?) avec **Isaïe Schwartz**, ancien grand rabbin de Strasbourg et grand rabbin de France depuis mars 1939, ainsi qu'avec Sylvain Lévy et Gustave Wolff⁴⁵, deux notables de la communauté. De quoi ont-ils parlé ? Altorffer n'en dit rien. Mais il est inconcevable qu'ils n'aient pas abordé au moins les modalités de la poursuite du versement des traitements et pensions dues aux ministres alsaciens-mosellans du culte juif concordataire.

Si Altorffer esquive cette question essentielle pour l'historien, nous disposons heureusement de quelques autres témoignages bien concrets. René Kapel, qui était avant-guerre le rabbin de Mulhouse et de Belfort, en remplacement du rabbin **René Hirschler**, qui avait succédé à Isaïe Schwartz au grand-rabbinat de Strasbourg, raconte ainsi dans ses propres souvenirs que les 3 et 4 septembre 1940 il a participé à Lyon à l'assemblée générale du rabinat français, la première qui ait pu se tenir depuis le début de la guerre. Il continuait alors, dit-il, « *de recevoir ses émoluments de la direction des cultes d'Alsace et de Lorraine* », puisqu'il avait officiellement pris la charge des israélites alsaciens-mosellans réfugiés à Toulouse, en Haute-Garonne et dans le Tarn, alors que dans les faits il commençait déjà avec l'aval du grand-rabbin Schwartz de venir en aide aux milliers de juifs allemands et autrichiens regroupés dans le camp de St-Cyprien, près d'Argelès dans les Pyrénées orientales, grâce notamment à des apports de l'*American Joint Distribution Committee* et de la *Société des Amis des Quakers*⁴⁵.

Une autre preuve de la poursuite du versement des traitements et pensions par le SAL aux ministres du culte israélite est apportée par Vincent Claustre, historien des années Vichy dans le département du Jura. Dans les archives du service des réfugiés de ce département, il a en effet trouvé une lettre adressée en juillet 1943 par Altorffer, comme directeur des cultes d'Alsace et de Lorraine, « *service rattaché au chef du gouvernement* », au préfet du Jura pour lui demander que Léopold Lévy, ministre officiant de Woerth, réfugié à Commenailles, petit village de la Bresse jurassienne, situé à une vingtaine de km au nord-nord-ouest de Lons-le-Saunier, donc encore en zone libre, soit pris en charge comme réfugié nécessaire, car « *la dispersion de sa communauté ne permetta(i)t plus de compléter la part de son traitement versée par l'Etat.* »⁴⁶

Le **4 avril 1944**, la Gestapo perquisitionne le siège des œuvres d'assistance juive à Périgueux, arrête et déporte toutes les personnes présentes. Altorffer reprend alors la direction clandestine de l'*Ugif* (*Union générale des Juifs de France*), preuve qu'il était depuis longtemps en relation étroite avec elle. Il répartit alors entre les assistantes clandestines de cette organisation l'aide qui lui était acheminée depuis Lyon par des agentes de la Résistance juive. Cette aide en argent passa ainsi de 400 bénéficiaires en moyenne début 1944 à plus de 1 000 en juin. Les pertes juives en Dordogne, souligne-t-il, n'ont ainsi été que de 10 % contre 20 % moyenne nationale. Aussi, *Yad Vashem*, l'*Institut international pour la mémoire de la Shoah*, de Jérusalem, lui a-t-il attribué le 18 juin 2001 à Paris et à titre posthume le titre de *Juste parmi les Nations*, mais sans cérémonie à Jérusalem.

Dans le rapport de Yad Washem

Dans son argumentaire en anglais (et c'est une autre preuve irréfutable que nous recherchions), *Yad Vashem* explique qu'Altorffer a continué de toucher à Périgueux du gouvernement de Vichy son traitement de chef du service des cultes, fonction qui comprenait la gestion des traitements dus aux ministres des trois cultes concordataires alsaciens-mosellans réfugiés en zone libre, rabbins et chantres israélites compris. *Yad Vashem* affirme même que c'est lui Altorffer qui a arraché le maintien de ces versements avec régularité, même si certains d'entre eux, comme les rabbins **René Hirschler** et Joseph Kapel, s'occupaient en réalité des internés juifs des camps de la zone non occupée comme aumôniers israélites accrédités par le ministère de l'intérieur.

«... *Under the Occupation, when Altorffer moved to Périgueux (Dordogne) with those from Alsace and Moselle who had opted for France, the Vichy government maintained his appointment as head of the Department of Religions in Alsace-Lorraine. His duties included managing the salaries and careers of the clergy of the different religions, including those of rabbis and cantors.*

« *With the promulgation of the French State's anti-Jewish legislation, Altorffer assured the Jewish religious officials under his direction that their administrative status would be respected. He made sure their salaries were paid regularly, along with the salaries of Jewish clergy interned in camps, so that their families would be looked after. Being responsible as well for refugees from Alsace and Moselle in the Dordogne, Charles Altorffer accorded refugee status to many of them so that they could receive a government living allowance when out of work.*

« In May of 1944, the Militia arrested Jeanine Weil-Bloch, a social worker at the assistance bureau for Jewish refugees in the Dordogne. She was carrying the living allowance money destined to support the children she had hidden in foster homes. She managed to alert Charles Altorffer, who visited her in prison and was able to get the money out. He saw to it that the various sums went to the people to whom they were intended. He also ensured that Jeanine Weil-Bloch would avoid deportation by remaining in prison until the Liberation. As the offices of the Périgueux French Jewish Council (UGIF) were closed, Charles Altorffer secretly took responsibility and continued to distribute aid from his social services office to Jews in need. Under his direction, the department of religions that had moved to Périgueux remained an oasis of Republican legitimacy that made it possible for many Jews to survive. On June 18, 2001, Yad Vas-hem recognized Charles Altorffer as Righteous Among the Nations. »⁴⁷

Tout cela est fort bien, sauf que Charles Altorffer n'aurait rien pu obtenir si la politique des gardes des sceaux vichystes successifs, héritiers des SAL, n'avait pas été justement de préserver de leur mieux les bénéfiques financiers et matériels du concordat napoléonien pour tous les ministres des cultes concordataires alsaciens-mosellans réfugiés et expulsés en zone libre, israélites compris.

L'après-guerre

Revenu à Strasbourg en décembre 1944, Altorffer constate que « si dans certains milieux on n'est pas fâché du départ des Nazis, on n'est pas content de l'arrivée des Français. Certains cléricaux et protestants auraient voulu une occupation américaine préparant un plébiscite. »⁴⁸

Les SAL, tels que les avait créés la loi du 24 juillet 1925, furent supprimés à compter du 1er octobre 1944 par une ordonnance du 23 octobre 1944. Chacun des services qui les avait constitués furent alors versés dans les ministères de leur domaine de compétence. Le service des cultes fut ainsi rattaché au ministère de l'intérieur avec le service spécial chargé de centraliser et d'instruire toutes les réclamations relatives à l'interprétation ou à l'application des statuts locaux de personne et des pensions. Le service de l'instruction publique rejoignit le ministère de l'Education nationale ; et l'office des assurances sociales, dans le ministère du travail et de la sécurité sociale⁴⁸.

Altorffer, lui, conserva la direction du *Service des cultes d'Alsace et de Moselle* jusqu'au 15 octobre 1949 (avec le titre de « directeur des cultes »⁴⁹). Il se relança aussi dans la politique. En 1947, il est élu conseiller municipal RPF de Strasbourg et devient le 4e adjoint au maire, qui est toujours Charles Frey. Au décès de ce dernier le 29 octobre 1955, il le remplace comme maire investi par le conseil municipal pendant près de trois ans et demi, jusqu'aux élections du 14 mars 1959, à l'issue desquelles il s'est retiré au profit de **Pierre Pflimlin**. Comme maire, il a alors aussi été membre des conseils d'administration des Hospices civils de Strasbourg et du Port autonome.

En 1956, il publia chez Oberlin à Strasbourg « *L'Appel de la vallée* », court récit romancé qui est l'histoire d'un jeune pasteur démocrate, revenu à Lembach sous la Révolution pour la plantation de l'arbre de la Liberté. Il l'a écrit « en souvenir de celle qui pendant près d'un demi-siècle a assuré (son) bonheur » et en hommage à Jean-Christophe Scherer, père et fils, chroniqueurs à Wissembourg.

La même année, il préface également, comme directeur honoraire du ministère de l'intérieur, une brochure de vulgarisation de 86 pages rédigé par M. Bazoche, docteur en droit, administrateur civil au ministère de l'intérieur et ancien chef de bureau, sur « *Le régime légal du culte protestant dans les départements du Rhin et de la Moselle* »⁵⁰. On en retiendra surtout la phrase résumant son expérience de juriste concordataire : « Ayant pratiqué cette législation pendant de longues années, j'ai le droit de dire qu'elle est au moins aussi touffue que celle consécutive à la loi du 9 décembre 1905 et qu'il est tout aussi difficile de s'y retrouver. Elle remplit des volumes, qui ne sont pas à la portée de tout le monde. »

Il monta alors également de deux crans dans les grades de la Légion d'honneur. Le 23 juillet 1947, le ministre de l'intérieur l'a proposé comme officier, car il « dirige avec tact et compétence le service des cultes d'Alsace et de Lorraine ». Douze ans plus tard, le 20 avril 1959, le préfet du Bas-Rhin Cuttoli approuve très favorablement qu'il soit promu commandeur : « Pendant les années pénibles de l'occupation, souligne-t-il, il resta au milieu de la population strasbourgeoise repliée en Dordogne, où il sut

maintenir la foi de tous en la victoire finale. Il incarne la fidélité alsacienne à la cause française. Comme parlementaire en particulier, il lutta énergiquement contre les régionalistes alsaciens et les tendances autonomisantes de l'époque. » Altorffer habitait alors toujours 5, rue de la Monnaie, Strasbourg.

Fin 1959, il fit encore une chute, qui lui fractura une jambe¹. Il décéda le 6 octobre 1960 à l'âge de 79 ans. Un quai, Faubourg National à Strasbourg, porte son nom.

Jean-Claude STREICHER (14 mai 2021)

(1) Base Léonore. (2) Ellenbach + Charles Weick : « *Un homme de chez nous : Charles Altorffer* », *L'Outre-Forêt*, n° 60, 4e trim. 1987, p.43-49. (3) *JORF*, 30 janvier 1928, p. 1973. (4) *L'Alsace française*, 19 février 1927, p. 145. (5) Oscar de Ferenczi : « *La vérité sur l'Alsace* », Blood et Gay, Paris, 1930, 495 p. (6) *Colmarer Neueste Nachrichten*, 3 avril 1925. (7) *Le Radical*, 22 octobre 1923. (8) *Le Radical*, 24 décembre 1923. (9) *Le Correspondant*, 10 juillet 1928, p. 13. (10) *Le Journal des débats*, 31 mai 1929. (11) *Bull. quotidien de l'OFI*, Strasbourg, 12 janvier 1931, p. 4. (12) Charles Weick : « *Le député Charles Altorffer devient ministre des cultes* », *L'Outre-Forêt*, n° 67, 3e trim. 1989, p. 26. (13) *JORF*, 16 avril 1927, p. 4282-4284. (14) *JORF*, 14 juillet 1927, p. 7271. (15) *JORF*, 4 mai 1929, p. 5162. (16) *JORF*, 30 mai 1929, p. 6010. (17) *Der Elsässer*, 29 mai 1929. (18) *La Dépêche*, quotidien radical de Strasbourg, 27 septembre 1931. (19) *Unterländer Kurier*, 16 septembre 1931. (20) *Die Neue Welt*, 19 août 1931. (21) *Die Neue Welt*, 11 décembre 1931 et 2 janvier 1932. (22) *Die Neue Welt*, 11 janvier 1932. (23) *Le Matin*, 14 mai 1939. (24) Charles Altorffer : « *Au service des réfugiés alsaciens dans le sud-ouest, 1936-1945* », revue *L'Outre-Forêt*, n° 68, 4e trim. 1990, p. 17-35 et judaisme.sdv.fr qui reproduit partiellement ce texte. (25) AHR : 38W1. (26) Chapitre 12 du journal inédit de Marcel Stürmel, BNUS. (27) Jacques Alibert : « *Treize années noires, 1933-1946* », L'Harmattan, 2001, p. 118. (28) *JORF*, 1er janvier 1940, p. 16. (29) *JORF*, 1er janvier 1940, p. 16. (30) *JORF*, 31 mars 1929, p. 3786. (31) *L'Echo des Réfugiés*, 20 juillet 1941. (32) ABR : 454D7. (33) *JORF*, 22 octobre 1942, p. 4584. (34) *JORF*, 5 mars 1942, p. 918. (35) Jacques Puyaubert : « *Georges Bonnet. Les combats d'un pacifiste* », Presses universitaires de Rennes, 2007. (36) Léon Strauss : « *Réfugiés, expulsés, évadés d'Alsace et de Moselle, 1940-1945* », Bentzinger, 2010, p. 85. (37) *L'Echo des Réfugiés*, 3 janvier 1942. (38) *L'Echo des Réfugiés*, 6 avril 1941. (39) *L'Echo des Réfugiés*, 29 novembre 1941. (40) AHR : 38W1. (41) *L'Echo des Réfugiés*, 29 novembre 1941. (42) *L'Echo des Réfugiés*, 10 février 1942. (43) *La Tribune juive*, Strasbourg, 28 octobre 1932. (44) *La Tribune juive*, 3 avril 1936. (45) René Kapel : « *J'étais l'aumônier des camps du sud-ouest de la France (août 1940-décembre 1942)* », *Le Monde juif*, 1977/3, n° 87, p. 93-111, et cairn.info. (46) Vincent Claustre : « *L'accueil dans la zone non occupée du Jura des derniers juifs expulsés d'Alsace en juillet 1940* », *Société d'histoire des israélites d'Alsace et de Lorraine*, 37e, 38e et 39e colloques, Strasbourg, 2015, 2016 et 2017, p. 143. (47) righteous.yadvashem.org (48) legirel.cnrs.fr/spip.php?article424 (49) *Le Nouveau Journal de Strasbourg*, 22 avril 1947. (50) Editions Oberlin, Strasbourg.

